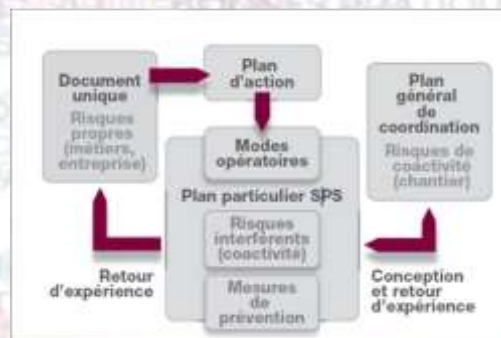


**Formation PPSPS**  
**Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé**

**Description :** Le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé est un document qui contribue à prévenir les risques sur les opérations de bâtiment et de génie civil. Il est établi pour les chantiers de BTP faisant appel à plusieurs entreprises. Selon l'Article L4532-9

Sur les chantiers soumis à l'obligation d'établir un plan général de coordination, chaque entreprise, y compris les entreprises sous-traitantes, appelée à intervenir à un moment quelconque des travaux, établit, avant le début des travaux, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé. Toute entreprise appelée à exécuter seule des travaux dont la durée et le volume prévus excèdent certains seuils établit également ce plan. Elle le communique au maître d'ouvrage.



**Public visé :**

- Toutes personnes ayant une fonction de maîtrise de chantier sur des opérations de BTP.
- Personnel encadrant, chefs d'entreprises, chargés d'affaires, conducteurs de travaux, chefs de chantier.

**Pré requis :**

- Maîtriser la lecture et la compréhension de la langue française
- Disposer d'une expérience dans l'organisation de chantier



## Objectif(s) pédagogique (s)

- Être en mesure de rédiger les documents de sécurité en conformité avec la réglementation de la sécurisation d'un chantier
- Décliner les risques d'accidents sur chantier et mettre en place des actions de prévention des risques
- Garantir la sécurité des ouvriers du BTP ou du génie civil sur un chantier
- Comprendre la cohérence entre les documents : DUER, PGC et mission CSPS

## Durée et modalité d'organisation :

- **Dates** : 1 session par mois
- **Durée** : 14h de formation soit 2 jours
- **Taille du groupe** : 3 à 8 personnes en présentiel 3 minimum pour réaliser la session de formation
- **Conditions matérielles requises** : Disposer d'un PC ou d'une tablette
- **Lieux** : En intra entreprise ou inter

## Accessibilité :

L'organisme de formation mobilise les expertises, outils et réseaux partenaires pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour envisager la faisabilité.

## Tarifs :

En centre de formation : 600€ttc

En intra entreprise : sur devis nous consulter

## Déroulé / contenu de la formation :

- **Enseignements théoriques sur la sécurité et les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques sur chantier**
  - Introduction à la sécurité du travail
  - Mise au point sur les principes généraux de prévention au travail
  - Assimiler les obligations et responsabilités de l'employeur en termes de sécurité et de prévention des risques
  - La délégation de pouvoir en matière de santé et de sécurité au travail : ce qu'il faut savoir sur la nomination d'un délégué
- **Distinguer les différentes opérations concernées par la coactivité d'entreprises**
  - Interventions d'entreprises extérieures hors bâtiment et génie civil (décret du 20/02/92)
  - Notion de chantiers clos et indépendants (décret du 20/02/92)
  - Opérations de bâtiment et génie civil (décret du 26/12/94)
  - Opérations de chargement et déchargement (arrêté du 26/04/96)
- **Appréhender les rôles et responsabilité des intervenants sur chantier**
  - Hors bâtiment et génie civil : chefs des entreprises utilisatrice et extérieure ou leurs délégués, personne chargée de diriger l'opération sur place, opérateurs
  - Bâtiment et génie civil : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateur SPS, encadrement de l'entrepreneur, ouvriers
  - Chargement et déchargement : entreprise d'accueil, entreprise de transport
- **Focus sur les missions du coordonnateur SPS (CSPS)**
  - Comprendre le rôle, les moyens et les obligations du CSPS
- **Prendre connaissance du contenu réglementaire des documents de sécurité**
  - Enoncé du plan de prévention
  - Enoncé du plan particulier de sécurité et de protection de la santé
  - Enoncé du protocole de sécurité

- Différentes réunions de coordination prévues selon les opérations
- Analyse des risques d'interférence lors des inspections préalables et périodiques

➤ **Passage en revue des principaux risques d'accidents sur le lieu de travail :**

- Caractéristiques de chaque risque pour la santé et la sécurité au travail
- Panorama des mesures de prévention imposées par le code du travail
- Énoncé des modalités de transcription des risques et des mesures de prévention dans les documents

➤ **Enseignements pratiques de la formation sécurité sur chantier (PPSPS/PGC)**

- Mises en situation :
  - Inspection préalable à un chantier, afin de déterminer les risques possibles et les modes opératoires choisis en conséquence
  - Transcription des risques et des modes opératoires dans un document de prévention
  - Identification des obligations ultérieures du coordonnateur SPS par rapport à ce qui a été transcrit

**Moyen d'encadrement :**

Formateur ou Prestataire de FPA,

- Formateur Titré FPA (Formateur professionnel d'adultes)
- Disposant d'une solide expérience terrain
- Formateur de CSPS ou CSPS N1



## Méthodes mobilisées : (Moyens pédagogiques et techniques)

- Pédagogique : Le Formateur FPA alterne les méthodes pédagogiques : expositive, démonstrative, participative, interrogative, etc.
- Nous appliquons des exercices de pratiques et de mises en situation professionnelle. Les travaux sont réalisés individuellement ou en groupe selon les activités.
- Technique : La salle de formation est adaptée au nombre des participants comprenant des espaces de travail munis de tables, de chaises, de fauteuils, de casiers de rangement ; La connexion Wifi ou par câble ; 1 Photocopieur professionnel à code ; 1 Espace de détente ; 1 Espace de restauration ; des WC.

## Modalités de suivi et d'évaluation :

- Evaluation continue à l'oral. Evaluation finale par la réalisation d'un cas pratique et par sa restitution
- Un certificat de réalisation de formation est remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

## Livrables remis aux stagiaires :

- Attestation de présence
- Supports de formation

## Modalités et délai d'accès :

- Centre de formation : Planning sur le site internet : **fpa-prévention.com** avec formulaire de réservation, Inscription 1 semaine avant au plus tard et sous réserve des places disponibles – Participant minimum : 3
- En intra : sous 15 jours ouvrés minimum